

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

NOTES AUX ARBITRES

01/ Absence des entraîneurs ou de licences des entraîneurs :

De l'exploitation des feuilles de matchs, il a été donné à la Commission compétente de constater, notamment en catégories de jeunes, que certains arbitres ne signalent pas, comme le prescrivent les RG de la FAF, l'absence des entraîneurs et ou l'absence des licences des entraîneurs.

De ce constat, les arbitres sont tenus de signaler sur la feuille de match toute absence d'entraîneur ou licence d'entraîneur, faute de quoi, des sanctions négatives seront prises à leur encontre.

02/ Rappel article 54 et 55 des RG de la FAF (Envoi feuille de match et rapport) :

En application des articles 54 et 55 des RG de la FAF, l'arbitre Directeur désigné est tenu de transmettre par fax ou par e-mail dans les trois (03) heures qui suivent la rencontre la feuille de match et le rapport relatant éventuellement tous les faits saillants.

24 heures après, l'arbitre adresse à la LRF Batna :

- L'original de la feuille de match.
- Le rapport du match.
- Un éventuel rapport complémentaire sur tout autre objet omis d'être signaler sur la feuille de match.
- Une fiche de remboursement des indemnités et ordre de mission, faute de quoi le paiement des indemnités sera suspendu.

